INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES 2022/2023
ECOLE PRIMAIRE LA SOURCE

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

Préalis
Association Préalis
15A rue du Sponeck
68320 Aritzenheim

Représentant légal	☐ Père	☐ Mère	☐ Autre	Précisez :
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Adresse				
Code postal		Ville		
Téléphone privé				Tél. pro.
Téléphone portable				Mail
Nom de l'employeur				

Conjoint	☐ Père	☐ Mère	☐ Autre	Précisez :
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Adresse				
Code postal		Ville		
Téléphone privé				Tél. pro.
Téléphone portable				Mail

ENFANT	**Sexe :**	**☐ Masculin**	**☐ Féminin**	
Établissement scolaire	**L A S O U R C E**			**Classe**
Nom de l'enfant				
Prénom de l'enfant				
Date de naissance			**Lieu de naissance**	
Âge				

Veuillez cocher la ou les case(s) pour inscrire votre enfant ci-dessous aux activités choisis :

QF = Quotient familial donné par la CAF

Les prestations	**Tarifs QF<=800**	**Tarifs QF>800**
Restauration annuelle	☐ **94.10 € /mois (sep à juin)**	☐ **94.10 € /mois (sep à juin)**
Restauration occasionnelle	☐ 7.42 € le repas	☐ 7.42 € le repas
Activité périscolaire annuelle	☐ **93.05 € /mois (sep à juin)**	☐ **103.50 € /mois (sep à juin)**
Activité périscolaire occasionnelle	☐ 7.58 € par jour	☐ 8.41 € par jour
Mercredi journée	☐ **32 € la journée**	☐ **35.56 € la journée**
Mercredi ½ journée	☐ 21.55 € la ½ journée	☐ 23.95 € la ½ journée

Prélèvement :

Le 10 du mois

☐ OUI
☐ NON

Je soussigné(e)

Certifie avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur des activités périscolaires (**extrait du règlement au verso**).

Date : Signature :

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS cerfa

Code de l'Action Sociale et des Familles N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2022/2023

Association PREALIS
Accueil Périscolaire
Artzenheim / Baltzenheim

1 – **ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le temps périscolaire de l'enfant, elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Elle sera détruite en août 2023.
Merci de nous indiquer tout changement en cours d'année.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

Obligation de fournir une copie du carnet de santé des vaccinations de votre enfant merci.

VACCINS OBLIGATOIRES POUR TOUS	DATE Du dernier rappel	VACCINS RECOMMANDÉS **OBLIGATOIRES POUR LES ENFANTS NES A PARTIR DU 1er JANVIER 2018**	DATE Du dernier rappel	VACCINS RECOMMANDÉS **OBLIGATOIRES POUR LES ENFANTS NES A PARTIR DU 1er JANVIER 2018**	DATE Du dernier rappel
DT polio ou Tétra coq		Rubéole Oreillons Rougeole		Haemophilus influenzae Type B	
Tétanos		Pneumocoque		Méningocoque C	
Poliomyélite		Coqueluche		Autre à préciser :	
Diphtérie		Hépatite B			

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.
Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

3 - **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant les activités ? oui ☐ non ☐

Si oui, même en cours d'année de façon ponctuelle, régulière ou occasionnelle, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Allergies : **ASTHME** oui☐ non☐ **ALIMENTAIRES** oui☐ non☐ **MEDICAMENTEUSES** oui☐ non☐
AUTRES _____

En cas de traitement dût à une allergie merci de prendre R.D.V auprès du Dt Risser pédiatre allergologue à Colmar, pour réaliser un P.A.I., votre enfant sera refusé aux activités sans la présence celui-ci au dossier.

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication par exemple Ventoline le signaler).

_____

_____

Indiquez ci-après :

Les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

_____

_____

_____

_____

Recommandations utiles des parents :

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. Précisez.

_____

_____

4 - **RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ _____

_____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Personnes à prévenir en cas d'urgence autre que les représentants légaux :

NOM	PRENOM	LIEN DE PARENTE	TEL FIXE	TEL PORTABLE

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'activité sur site à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le (la) directeur (trice) des activités périscolaires à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Médecin traitant :

Nom : _____ Tél : _____

N° de sécurité sociale de l'enfant : _____

Date : Signature :

AUTORISATION DE SORTIE
2022/2023

Préalis
Association Préalis
15A rue du Sponeck
68320 Artzenheim

Les enfants inscrits peuvent quitter les activités périscolaires uniquement aux conditions suivantes :

- S'ils sont cherchés par leurs parents,
- S'ils sont cherchés par une personne **majeure** dont le nom figure dans la liste ci-dessous.

Mais en aucun cas ils ne peuvent quitter l'activité seuls ou avec une personne mineur.

Je soussigné(e):

Représentant légal de l'enfant :

Autorise les personnes mentionnées ci-dessous à chercher mon enfant.
Maternelle ☐ ou **Élémentaire** ☐ (cochez la case correspondante)

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Pour les personnes désignées ci-dessus, elles devront justifier de leur identité soit en fournissant une copie de leur pièce d'identité ou en l'ayant sur eux en venant chercher l'enfant.

Les enfants ne peuvent quitter les activités périscolaires que s'ils sont cherchés par une personne majeure habilitée,

Fait à ……, le ……

Signature du représentant légal obligatoire

Préalis
Association Préalis
15A rue du Sponeck
68320 Artzenheim

AUTORISATION DE PRISE DE VUE D'UN MINEUR ET D'UTILISATION DE SON IMAGE
Année scolaire 2022/2023

Je soussigné(e), …….

Représentant légal de l'enfant …….

Demeurant …….

- ☐ **Autorisons** l'Association Préalis
- ☐ **N'autorisons pas** l'Association Préalis

A réaliser, imprimer et afficher, avec ou sans modifications, **des photographies, des films et/ou enregistrements sonores** (prises de vues générales ou portraits), de notre enfant mineur **au sein des locaux,** dans le cadre d'une activité, de l'association Préalis à Artzenheim.

- ☐ **Autorisons** l'Association Préalis
- ☐ **N'autorisons pas** l'Association Préalis

A réaliser, imprimer et afficher, avec ou sans modifications, **des photographies, des films et/ou enregistrements sonores** (prises de vues générales ou portraits), de notre enfant mineur **à l'extérieur des locaux,** lors des sorties, de spectacles… de l'association Préalis à Artzenheim.

- ☐ **Autorisons** l'Association Préalis
- ☐ **N'autorisons pas** l'Association Préalis

A réaliser, exploiter, imprimer, afficher, publier ou diffuser, **des photographies** (prises de vues générales ou portraits), de notre enfant mineur dans le cadre de reportages, venues de journalistes, bulletins d'informations municipales. Ces documents pouvant se retrouver sur les sites internet du différent intervenant (DNA, l'Alsace…)

Fait à …… le…….

Signature du représentant légal précédé de la mention « lu et approuvé »

Préalis
Association Préalis
15A rue du Sponeck
68320 Artzenheim

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

Rentrée scolaire 2022 /2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint, le dossier d'inscription pour les activités périscolaires de l'association Préalis sur le site d'Artzenheim. Le dossier est constitué des pièces suivantes à retourner dûment complétées et signées :

- Le formulaire d'inscription,
- La fiche sanitaire joindre **la photocopie du carnet de santé** ou un ***justificatif du médecin de non vaccination pour raison médicale,***
- L'autorisation de sortie,
- L'autorisation de prélèvement,
- L'autorisation de prise de vue

Les tarifs applicables pour l'année sont valables pour les habitants des communes d'Artzenheim et de Baltzenheim ainsi que hors communes dont les enfants sont scolarisés à l'école la source d'Artzenheim.

Aucune cotisation n'est applicable pour l'année, cependant La mairie d'Artzenheim et de Baltzenheim ainsi que l'association Préalis se réservent le droit d'appliquer l'année scolaire suivante une cotisation par famille.

Pièces justificatives à produire :

1. un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture, électricité, gaz, téléphone, eau…),
2. **un relevé d'identité bancaire de moins de 3 mois avec le numéro « IBAN »** qui sera utilisé le cas échéant pour les remboursements, classes vertes, maladie, et/ou le paiement par prélèvement.
3. une attestation de l'employeur ou une copie du dernier bulletin de salaire. Les capacités d'accueil pouvant être plafonnées, la priorité est donnée aux familles où les deux parents exercent une activité professionnelle ou pour les familles mono-parentales, la mère ou le père exerce également une activité professionnelle.
4. La déclaration de revenu N-1 de la CAF indiquant votre quotient familial avec le numéro d'allocataire.
5. La copie du justificatif des aides aux temps libre de la CAF.
6. Attestation d'assurance scolaire.

Dans le cas où vous signaleriez une allergie vous devez prendre contact directement auprès de notre médecin référent. Le **Docteur Risser 03.89.41.24.11. L'inscription ne sera validée qu'après son avis** et la présence du P.A.I.

Les **inscriptions annuelles** correspondent à une présence **quotidienne et effective** de l'enfant. Les absences restent exceptionnelles et sont à justifiées par une excuse écrite la veille au personnel d'encadrement.

Les activités proposées par l'école ou autre organisme, pendant les activités périscolaire (A.P.C., classe verte, sortie scolaire…) doivent être signalées par écrit par les parents ou le responsable légal à l'équipe d'encadrement de Préalis.

Les informations plus détaillées vous parviendront ultérieurement par le biais du Guide de la Restauration Scolaire et des Activités Périscolaire. Dans l'attente, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour que l'inscription de votre enfant soit effective, le dossier doit être complet. En l'absence de documents, votre enfant peut être refusé des prestations. Un mail vous sera envoyé afin de vous confirmer son inscription ou vous indiquant les documents restant à fournir.

EXTRAIT GUIDE DE PRÉALIS ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 règlement intérieur

Un dossier d'inscription, pour être validé, doit obligatoirement être signé et accompagné des pièces suivantes :

- **le formulaire d'inscription,**
- **fiche sanitaire correctement remplie et signée, ainsi que la copie des vaccins à jour de l'enfant,**
- **fiche d'autorisation de sortie,**
- **un relevé d'identité bancaire de moins de 3 mois avec numéro «IBAN » qui sera utilisé pour les remboursements (classes vertes, maladie… et le paiement par prélèvement),**
- **copie d'un justificatif de domicile (quittance, facture Edf, téléphone…),**
- **L'attestation d'assurance scolaire**
- **copie du dernier bulletin de salaire ou attestation d'employeur (des deux parents),**
- **l'autorisation de prélèvement,**
- **l'autorisation de prise de vue.**
- **La priorité sera donnée aux parents exerçant les deux une activité professionnelle ou le parent qui a la garde de l'enfant pour les familles monoparentales. Une attestation de l'employeur ou la photocopie du dernier bulletin de salaire devra être jointe lors de l'inscription (pour les deux parents).**
- **Les parents bénéficiant déjà de nos prestations devront obligatoirement être à jour de paiement lors du renouvellement de l'inscription.**
- **Si les conditions sont respectées et que néanmoins les places restent insuffisantes, l'ordre d'arrivée des inscriptions sera pris en compte.**

Les familles dont le QF N-1 (quotient familial) calculé par la CAF (Caisse d'Allocation Familiales) est inférieur ou égal à 800 € pourront bénéficier de tarifs préférentiels (voir tableau des tarifs).
Pour pouvoir bénéficier de ces tarifs, les pièces suivantes sont à joindre au dossier :

- **la déclaration de revenu n-1 auprès de la CAF du quotient familial**
- **Le numéro d'allocataire de la CAF**
- **La copie du justificatif des aides aux temps libre de la CAF pour en bénéficier les mercredis**

Les enfants qui présentent des allergies alimentaires, de l'asthme ou toute autre maladie nécessitant une attention particulière ou un traitement médicamenteux durant le temps de restauration ou périscolaire, **ne peuvent prétendre aux prestations qu'après accord du médecin référent de l'association, le docteur Risser à Colmar. Tel 03/89/41/24/11.** Il déterminera, le cas échéant, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Ce projet validera l'inscription aux activités périscolaires et à la restauration scolaire.

Toutes les annulations ou rajouts de prestations pour être validées, doivent être confirmées par courrier ou mail auprès du bureau de l'Artzenheim. Sans **confirmation par écrit,** les prestations peuvent continuer à être facturées aux parents. Pour les inscriptions annuelles, tout mois entamé est dû, sauf conditions particulières énoncées dans les règlements intérieurs des activités périscolaires.
Les calendriers pour les prestations occasionnelles sont délivrés par le bureau de PRÉALIS d'Artzenheim.

Rappel des délais pour modifier les inscriptions à la restauration :
Pour les lundis : au plus tard le vendredi 17h30 de la semaine précédente
Pour les mardis : au plus tard le lundi précédent 17h30
Pour les mercredis : au plus tard le mardi précédent 17h30
Pour les jeudis : au plus tard le mercredi précédent avant 17h30
Pour les vendredis : au plus tard le jeudi précédent avant 17h30

En cas d'impayé ou de retard de paiement, un premier courrier de relance est envoyé. Une somme forfaitaire de **2.98 €** (pour les rejets de prélèvements) ou **1 €** pour le non-respect d'un paiement à une date déterminée, sera retenue pour l'envoi et la gestion de ce courrier.
Un deuxième courrier de relance est envoyé avec accusé de réception en cas de non-paiement suite au premier courrier. Une somme forfaitaire de **5.40 €** sera retenue pour l'envoi et la gestion de ce courrier.